



Parks Canada
Parcs Canada



Canada 

Agence Parcs Canada
Réfection de l'écluse #4 du Canal-de-Chambly
Projet N° CCHM 1446
N° de l'invitation 5P201-18-0219/A
Addenda n° 01

CET ADDENDA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES DOCUMENTS DE SOUMISSION AUXQUELS IL SE RÉFÈRE, EN LES COMPLÉTANT, LES MODIFIANT OU EN ÉLIMINANT CERTAINS ÉLÉMENTS.

PRÉCISIONS ET MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS

Suite à la visite des soumissionnaires en date du 10 janvier 2019, les précisions et modifications qui suivent sont apportées aux plans et devis.

1. INFORMATIONS DIVERSES

1.1 Marteaux pneumatiques

En référence au dessin RUC-20-211.07, les marteaux manuels pneumatiques d'au plus 6,8 kg pourront être employés.

1.2 Bandes anti-dérapantes

En référence au dessin RUC-20-211.10, pour chacune des 5 pièces en bois du platelage des passerelles des portes, les 2 bandes anti-dérapantes sont à coller sur la pleine longueur du platelage.

1.3 Peinture

En référence au dessin RUC-20-211.20, pour les pièces en acier, les surfaces à peindre correspondent aux faces des pièces en acier qui ne sont pas en contact avec le bois. Par exemple, pour les barres diagonales des portes, il n'est pas requis de les détacher, seules les faces exposées à l'air libre sont à peindre.

1.4 Batardeau amont de l'APC

En référence au paragraphe 2.3.17.2.5 à la page 11 de 13 de la section 01 29 00 du devis, le batardeau amont de l'APC correspond au mur de chute de l'écluse dont le tuyau de drainage a été capé (voir photo #1 ci-dessous). L'APC n'installera pas d'autre batardeau en amont de l'écluse #4. Tout autres batardeaux et activités de mise à sec requis par l'Entrepreneur pour les travaux de réfection sont de la responsabilité de l'Entrepreneur et doivent être inclus dans le prix du poste 17 *Organisation de chantier et cale sèche* du Bordereau des prix. En amont du mur de chute de l'Écluse #4, le lit du canal-de-Chambly est environ 1 mètre sous le dessus du mur de chute. Pour ses activités de mise à sec, l'Entrepreneur peut employer le déversoir qui est situé en rive gauche et en amont de l'écluse #4.

1.5 Batardeau aval de l'APC

En référence au paragraphe 2.3.17.2.5 à la page 11 de 13 de la section 01 29 00 du devis, le batardeau aval de l'APC correspond à ce qui est montré à la photo #2 et à la photo #3 ci-dessous. L'APC n'installera pas d'autre batardeau en aval de l'écluse #4. Tout autres batardeaux et activités de mise à sec requis par l'Entrepreneur pour les travaux de réfection sont de la responsabilité de l'Entrepreneur et doivent être inclus dans le prix du poste 17 *Organisation de chantier et cale sèche* du Bordereau des prix.

Agence Parcs Canada
Réfection de l'écluse #4 du Canal-de-Chambly
Projet N° CCHM 1446
N° de l'invitation 5P201-18-0219/A
Addenda n° 01



Photo #1 : Écluse #4 – mur de chute amont, vue vers l'amont



Photo #2 : Écluse #4 – batardeau aval de l'APC, vue vers l'amont

Agence Parcs Canada
Réfection de l'écluse #4 du Canal-de-Chambly
Projet N° CCHM 1446
N° de l'invitation 5P201-18-0219/A
Addenda n° 01



Photo #3 : Écluse #4 – batardeau aval de l'APC, vue vers l'aval

Préparé par :

André Mainville, ing.
Ponts et ouvrages d'art
Stantec Experts-Conseils ltée.

2019-01-10

Vérfié et approuvé par :

Jean Lizotte, ing
Ponts et ouvrages d'art
Stantec Experts-Conseils ltée.